Ministère de la culture
Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Ville de Narbonne

Site patrimonial remarquable de Narbonne
Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Plan réglementaire

Aquarelle d'ensemble :
Eric Mercier
Architecte du patrimoine
Mathieu Lucas
Géographe, cartographe, photographe
Cécile Mazzoni
Géographe, cartographe
Fabien Pedanoux
Géographe, cartographe

Géomètre du cadastre, topographie :
Cabinet Lacan
Géomètre-expert
Topographe

Edition du 3 Mars 2023
DOCUMENT PROVISOIRE

Echelle : 1/500
0 5 10 20 30 m

PSMV - PLAN REGLEMENTAIRE — Légende

1 — Périmètre du PSMV
Servitude AC1 (Périmètre du 19 mai 2000)

2 — Servitudes de PM
Servitude AC1 (Périmètre du monument)

Fond de plan : Cadastre extrait du SIG Ville de Narbonne (2014)
- Parcelle cadastrale
- Bâti
- Emprise en 1st parcelle cadastrale
- Autres

IMMEUBLES OU PARTIES D'IMMEUBLES SOUMIS A LA LEGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

3 — Immeuble protégé en totalité au titre des Monuments Historiques (classé ou inscrit): démonstration
- Horeum : édifice en sous-sol représenté par son périmètre

4 — Espace extérieur protégé au titre des Monuments Historiques

5 — Partie d'immeuble protégée au titre des Monuments Historiques : démonstration

CLASSIFICATION DES ESPACES BATIS

6 — Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité

7 — Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.)

8 — Immeuble non protégé

9 — Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

10 — Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

11 — Limite imposée d'implantation de construction

12 — Règle architecturale particulière propre à ce zone « entre-deux-villes »

13 — Règle architecturale particulière "compatibilité avec l'activité commerciale"

14 — Escalier remarquable

15 — Détail architectural remarquable

CLASSIFICATION DES ESPACES NON BATIS

16 — Espace libre protégé, à conserver au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur

17 — Immeuble non bâti ou espace libre non protégé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

18 — Alignement d'arbres à conserver, à compléter ou créer

19 — Arbre remarquable ou autre élément naturel à conserver ou à déplacer

20 — Jardin public à conserver

21 — Paysage patrimonial à conserver ou à créer

22 — Secteur d'entrée archéologique majeur

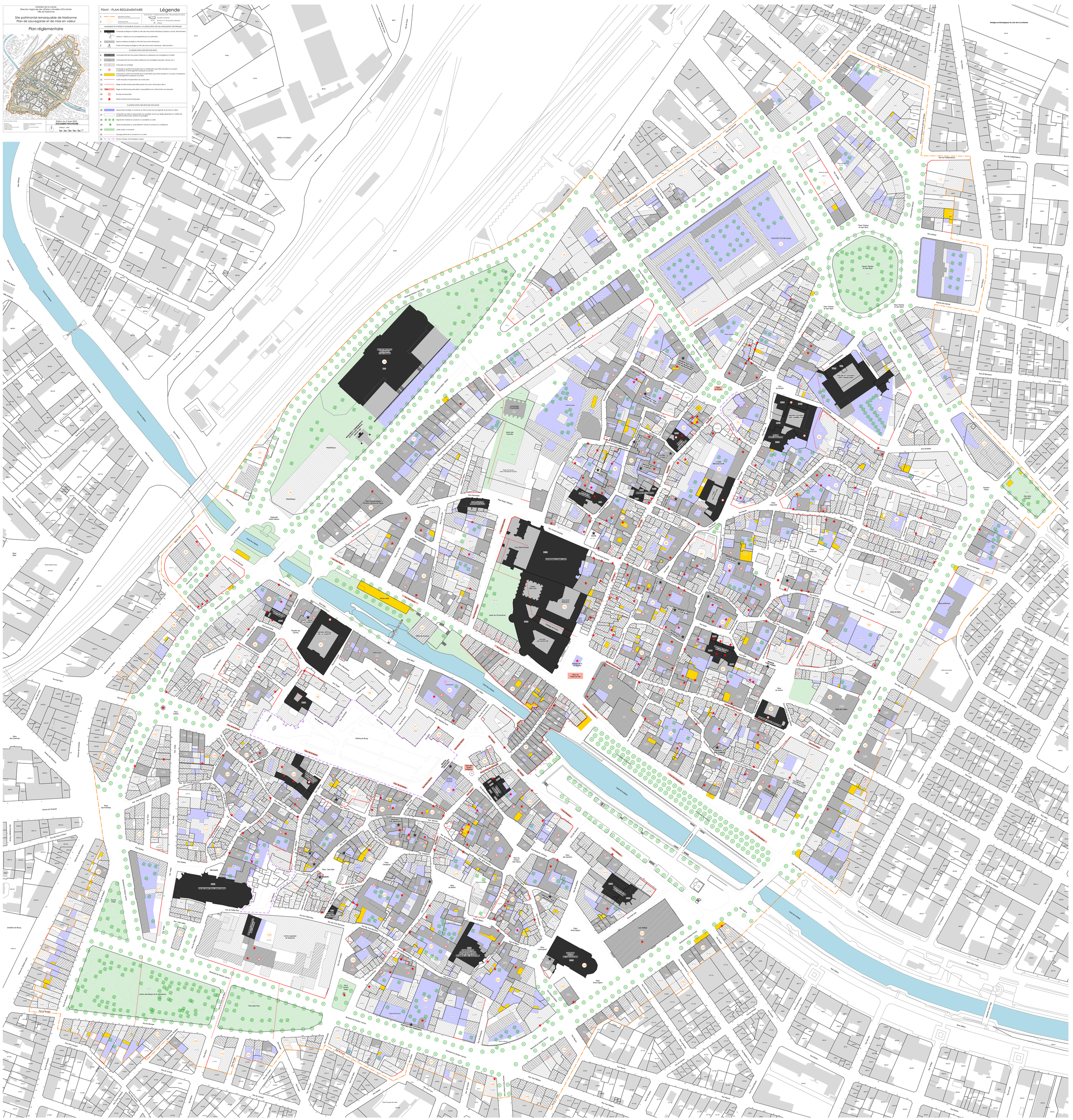
Vestiges archéologiques du cloître de la Lombarde
Ancien Hôpital de la Charité
Cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur
Palais des Arts dit Palais des Sports
Musée d'Art et d'Histoire Narbonnaise
Musée Lapidaire Archéologique
Musée Archéologique
Musée Lamourguier
Musée Archéologique
Musée Lapidaire Archéologique
Musée Archéologique
Musée Archéologique
Musée